

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE L'YONNE

GOLF DE CLAIRIS

DIMANCHE 1er OCTOBRE 2023

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D'INSCRIPTION

- Le participant doit être licencié dans un club affilié au Comité Départemental de l'Yonne (Golf de Clairis, Golf du Roncemay, Golf du Château de Tanlay, Golf du Sénonais, Golf Club de l'Agglomération de Sens et Practice des 4 Arpents) et posséder un certificat médical actif.
- Les inscriptions et règlements sont à adresser par courrier à :
Association Sportive du Golf de Clairis,
Domaine de Savigny-sur-Clairis
89150 Savigny-sur-Clairis
03 86 86 33 90
- Tarif green-fee préférentiel de 35€ pour les adultes (tarif *le club golf* applicable) et de 15€ pour les juniors (< 18 ans)
- Droits de compétition : 10 € pour les adultes et 5€ pour les juniors (pris en charge par le CD pour les jeunes du CD)

2. FORMULES DE JEU

- 1^{ère} Série Hommes, (<15.5, repères blancs) et Dames (<19.5, repères bleus), 18 trous Stroke-play,
- 2^{ème} Série Hommes (de 15.5 à 24.4, repères jaunes), 3^{ème} Séries Hommes (>24.4), repères jaunes), 2^{ème} Série Dames (de 19.5 à 28.4, repères rouges) et 3^{ème} Série Dames (>28.5, repères rouges) 18 trous Stableford
- Les index supérieurs à 36 seront tous ramenés à 36
- Juniors, repères selon index, stroke-play
- Parcours *la Forêt, Golf De Clairis*

3. RÉSULTATS ET CLASSEMENTS

- Le 1^{er} brut de chaque série Hommes et Dames sera proclamé Champion(ne) Départemental(e) 2023. En cas d'ex æquo pour le 1er prix brut, play-off en trou par trou, aux trous 1 et 5 en alternance. Pour les autres prix, ou s'il est impossible de jouer le play-off, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou du dernier tour.
- les 3 premiers brut de chaque série hommes et dames, et juniors seront récompensés.